



Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues

Annexe 1

Grille d'évaluation de la qualification du personnel de garde en service de garde éducatif à l'enfance à la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues

La grille d'évaluation est destinée à l'usage d'un employeur pour lui permettre d'évaluer la qualification d'une personne candidate à un emploi d'éducatrice en service de garde à l'enfance et pour lui permettre, le cas échéant, de reconnaître la formation équivalente, selon la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues.

Une copie de tous les documents soumis à l'appui de la demande d'évaluation ainsi que la grille remplie par l'employeur sont classées au dossier et conservées aux fins d'analyse de conformité par l'auditeur externe de l'entreprise et par l'inspecteur ou l'inspectrice du ministère de la Famille et des Aînés.

Afin de procéder à l'évaluation, les documents suivants sont requis :

- Pour tous les candidats : une copie du diplôme obtenu au Québec;
- Pour certains candidats :
 - Un relevé de notes délivré au Québec;
 - Un certificat de travail du ou des employeurs précédents qui précise les tâches accomplies et les heures travaillées;
- Pour les candidats ayant étudié hors du Québec :
 - Un document délivré par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles intitulé *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*.

Instruction : remplir la section de la grille qui correspond au diplôme soumis à l'appui de la candidature de la personne évaluée.

Diplôme d'études collégiales (DEC) ou attestation d'études collégiales (AEC) obtenu (délivré par l'établissement d'enseignement collégial)

	Oui	Non
1. DEC en Techniques d'éducation à l'enfance?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À LA QUESTION, LA PERSONNE EST QUALIFIÉE.		
2. DEC en Techniques d'éducation spécialisée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que la personne possède une AEC en Techniques d'éducation à l'enfance ou un certificat universitaire spécialisé en petite enfance comprenant des cours qui portent sur la santé de l'enfant, la sécurité de l'enfant et l'approche éducative? (voir le relevé de notes de la personne, délivré par l'établissement d'enseignement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI AUX DEUX QUESTIONS, LA PERSONNE EST QUALIFIÉE.		

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 3. DEC en Techniques de travail social? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Est-ce que la personne possède une AEC en Techniques d'éducation à l'enfance ou un certificat universitaire spécialisé en petite enfance comprenant des cours qui portent sur la santé de l'enfant, la sécurité de l'enfant et l'approche éducative ? (voir le relevé de notes de la personne) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

SI VOUS AVEZ RÉPONDU **OUI** AUX **DEUX** QUESTIONS, LA PERSONNE EST QUALIFIÉE.

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 4. AEC en Techniques d'éducation à l'enfance de 1 200 heures? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Avez-vous la preuve des trois années d'expérience requises? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ces trois années sont-elles reconnues comme expérience pertinente, telle que cette expérience est définie à la section 2 de la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

SI VOUS AVEZ RÉPONDU **OUI** AUX **TROIS** QUESTIONS, LA PERSONNE EST QUALIFIÉE.

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 5. AEC Éducatrice – éducateur en services à l'enfance autochtone? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Êtes-vous dans une communauté autochtone? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

DANS UNE COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE, SI VOUS AVEZ RÉPONDU **OUI** AUX **DEUX** QUESTIONS, LA PERSONNE EST QUALIFIÉE.

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Êtes-vous hors d'une communauté autochtone? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Avez-vous en main la preuve des trois années d'expérience requises? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ces trois années sont-elles reconnues comme expérience pertinente, telle que cette expérience est définie à la section 2 de la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

HORS D'UNE COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE, SI VOUS AVEZ RÉPONDU **OUI** AUX **TROIS** QUESTIONS, LA PERSONNE EST QUALIFIÉE.

Diplômes universitaires

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1. Certificat universitaire spécialisé en petite enfance comprenant des cours qui portent sur la santé de l'enfant, la sécurité de l'enfant et l'approche éducative? (voir le relevé de notes de la personne et le contenu des cours réussis) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Avez-vous en main la preuve des trois années d'expérience requises? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ces trois années d'expérience sont-elles reconnues comme expérience pertinente, telle que cette expérience est définie à la section 2 de la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

SI VOUS AVEZ RÉPONDU **OUI** AUX **TROIS** QUESTIONS, LA PERSONNE EST QUALIFIÉE.

Diplômes universitaires (suite)

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 2. Baccalauréat qui comprend au minimum 30 crédits dans l'un des cinq programmes suivants? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Petite enfance | | |
| ▪ Éducation préscolaire | | |
| ▪ Psychoéducation | | |
| ▪ Psychologie | | |
| ▪ Adaptation scolaire et sociale (orthopédagogie) | | |

Parmi les cours de niveau collégial ou universitaire suivis et réussis, y a-t-il des cours portant sur la santé de l'enfant, la sécurité de l'enfant et l'approche éducative ? (voir le relevé de notes de la personne)

Si vous avez répondu oui aux deux questions, la personne est qualifiée.

Des règles transitoires sont prévues à la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues pour les candidats et les candidates qui étaient inscrites à certains programmes de formation avant le 31 mai 2004. Pour évaluer la qualification de ces candidats, vous devez remplir le formulaire intitulé Annexe complémentaire et en conserver une copie au dossier. Pour accéder au formulaire, cliquer [ici](#).

Décision

	Oui	Non
Madame (Monsieur) _____ est qualifié(e)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Évaluation faite par : _____	Fonction : _____	
Date : _____		